

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2014)
Heft: 1

Artikel: Harmattan : l'armée française dans le ciel libyen
Autor: Grand, Julien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

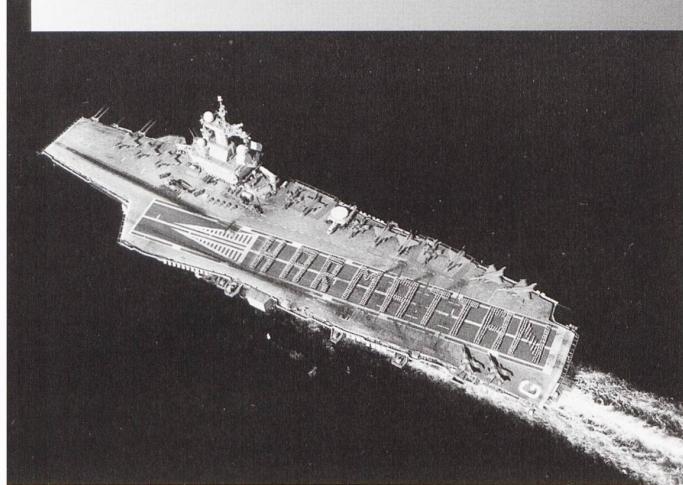
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Légende: 30 juin 2011 : Le porte-avions à propulsion nucléaire (PAN) *Charles de Gaulle* (R91) de retour de la mission HARMATTAN.

International

HARMATTAN : l'armée française dans le ciel libyen

Cap Julien Grand

Rédacteur adjoint, RMS+

L'harmattan, ce vent d'Afrique de l'ouest soufflant vers le sud, entre fin novembre et mars, amène avec lui poussières et sables qui peuvent parfois obscurcir l'atmosphère. Il y a trois ans, dans le ciel libyen, ce sont les forces armées françaises qui obscurcirent le ciel du colonel Kadhafi et de son régime, appelé à disparaître, en menant l'opération nommée selon ce vent d'Afrique occidentale.

Une opération menée dans un environnement stratégico-opératif complexe

Sur ordre du président de la République française, Nicolas Sarkozy, le 19 mars 2011, l'opération HARMATTAN est lancée. Celle-ci se terminera le 31 octobre 2011. Le nom de code HARMATTAN recouvre l'opération française dans le ciel libyen, mais elle sera bientôt rejointe par d'autres opérations, avant que les actions des pays engagés ne soient coordonnées au sein de l'opération UNIFIED PROTECTOR, conduite non sans mal par l'OTAN. Les autres contributions seront surtout l'œuvre des Etats-Unis, par le biais de l'opération AUBE DE L'ODYSSEE (ODYSSEY DAWN) et de la Grande-Bretagne avec l'opération ELLAMY. L'Italie, l'Espagne, la Norvège, le Danemark, le Canada, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, les Emirats Arabes Unis et le Qatar se joindront également à ces trois « gros » contributeurs pour amener leur pierre à l'édifice. Le manque de consensus politique, les nombreux *caveats* d'engagement et l'imbrication des différentes opérations rendront la conduite et la vue d'ensemble de l'opération difficile. Pour cette raison, il est difficile d'évoquer uniquement la seule opération HARMATTAN.

Un autre élément entre en ligne de compte, à savoir le désaccord régnant sur l'état final recherché des opérations dans le ciel libyen. Toutes se basent sur les deux résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. La première résolution consiste en un gel des avoirs et un embargo contre la Jamahiriya arabe libyenne.¹ La seconde, votée le 17 mars 2011, impose une zone d'exclusion

aérienne dans le ciel libyen, autorise les Etats membres à l'imposer et surtout leur donne liberté pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les populations et les zones civiles, à l'exclusion d'une occupation du territoire libyen.² Ce paragraphe donnera lieu à un large panel d'interprétations, débouchant sur les différents *caveats* qui rendront la conduite et la cohésion de la coalition malaisées.

La Force aérienne française entre en premier

La résolution est votée le 17 mars. Le 18 mars, lors du Conseil restreint du Président de la République, décision est prise de frapper le régime de Kadhafi. Le 19, soit quelques heures après la décision présidentielle, les forces aériennes françaises commencent leurs opérations. Elles entrent en premier sur le théâtre libyen, réalisant la performance de projeter 5 patrouilles à 3'000 km de leurs bases, avec 20 appareils engagés dans ces premières missions : 8 *Rafale*, 2 *Mirage 2000-5* de supériorité aérienne, 2 *Mirage 2000 D* d'interdiction, 6 C-135 R de ravitaillement en vol et 1 E-3 F AWACS pour le C2 tactique. La Direction pour le Renseignement militaire a fourni les renseignements nécessaires à la planification de cette opération, soutenue par le Centre de renseignement air de Metz. Ceux-ci ont fusionné les renseignements d'origine image et électronique pour permettre aux décideurs le déclenchement de l'opération. Les senseurs utilisés sont le satellite *Helios*, le C-160G *Gabriel*, le *Mirage F1-CR* ainsi que le *Rafale* équipé du pod de reconnaissance *Reco-NG*. Cette nacelle de reconnaissance fut d'ailleurs étrennée à cette occasion, à la grande satisfaction des aviateurs français. Harmattan offrit également l'opportunité de tirer pour la première fois, en conditions opérationnelles, le missile SCALP-EG et la bombe guidée AASM avec des *Rafale*. A cette occasion, les forces aériennes françaises découvrirent des capacités anti radars (SEAD) à leur nouvel avion. En effet, le réseau de défense aérienne libyen, bien que plus de toute prime jeunesse, représentait une

¹ <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/CS10187.doc.htm>

² <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2011/CS10200.doc.htm>

certaine menace et devait être détruit afin d'imposer la *no-fly zone*. La capacité minimale du *Rafale* dans ce domaine permit aux forces françaises d'entrer en premier. Ce fait ne doit pas cacher toutefois que la principale force qui détruisit les défenses aériennes fut les Etats-Unis, la France manquant toujours de capacité dans ce domaine. L'alliance des moyens français, américains et britanniques permit ainsi la destruction, en une seule nuit, de vingt des trente-et-une bases de missile de défense sol-air libyennes. Le 20 mars, soit le lendemain, le reste de la défense aérienne libyenne est détruite ; la *no-fly zone* est établie. Demeure encore toutefois la menace des MANPADS qui ne peuvent être détruits depuis le ciel.

Le dispositif français se met en place

Dès le milieu de la première semaine, le dispositif français se met en place autour de trois bases. La BA 116 de Solenzara, en Corse, est la principale base opérationnelle avancée avec un déploiement de 6 *Rafale*, 6 *Mirage 2000D* et plusieurs *Mirage F1CR* de reconnaissance. Trois *Mirage 2000-5* furent déployés sur la base aérienne de la Sude, en Crète, aux côtés des *Mirage* qataris. Ceux-ci conduisent les missions de Defensive Counter Air depuis l'espace aérien grec. Enfin, la troisième « base » est représentée par le porte-avions *Charles de Gaulle* qui déploie son groupe aérien de 14 *Rafale* et *Super-Etendard* modernisés (SEM), ainsi que ses 2 AWACS E-2 *Hawkeye*. Ce dispositif permet journallement entre 15 sorties d'interdiction avec des patrouilles mixtes *Rafale* – *Mirage 2000D* ou SEM et 3 sorties avec les avions déployés à la Sude. Le manque de SEAD des forces aériennes françaises a déjà été mis en avant plus haut. Une autre capacité lui manqua cruellement : celle relative à l'ISR.³ Ces capacités furent essentiellement mises à disposition par les Etats-Unis, qui couvrirent 80 % de ces besoins, alors même qu'ils s'étaient retirés des frappes aériennes. HARMATTAN montra également que seuls la base aérienne de Solenzara et le porte-avions avaient l'allonge nécessaire pour mener des opérations aériennes dans le ciel libyen. La question du deuxième porte-avion se pose donc pour garantir une présence sur zone continue lors d'opérations de ce type. Durant SERVAL, toutefois, le pré-positionnement de forces sur le continent africain avait permis d'assurer cette capacité à durer. Ce ne sera toutefois pas toujours le cas pour des prochaines opérations.

L'ALAT entre en jeu

Une fois la *no-fly zone* en place, les armées de l'air peuvent frapper les cibles au sol liées au régime de Kadhafi. Les règles d'engagement sont toutefois strictes et les forces loyalistes en profitent pour se mêler à la population. Les frappes aériennes semblent alors s'enliser. La solution proviendra de l'engagement de l'ALAT, depuis le BPC *Tonnerre*. Le scénario tactique présenté est simple mais audacieux : intervention par nuit sans lune, évolution très près du sol pour aller chercher les cibles au sol. La peur liée à l'effet *Black Hawk Dawn* retint toutefois le commandement de Naples de recourir à cette solution. Le général Bouchard, commandant canadien de l'opération, se laisse toutefois convaincre. Des hélicoptères de combat

français et britanniques seront ainsi engagés depuis la Méditerranée. Les règles d'engagement sont même adaptées, puisque les chefs de bord peuvent décider d'eux-mêmes de la destruction d'une cible, sans en référer à leur chaîne de commandement. Du côté français, un groupe aéromobile (GAM) est donc rapidement mis en place avec 14 hélicoptères de combat : 2 *Tigre HAP* (ou 4 selon les sources), 8 *Gazelle Viviane/HOT*, 2 *Gazelle* canon et 2 *Gazelle Mistral*. S'y ajoutent 4 *Puma* pour les missions CSAR menées avec un groupe du CPA 30. L'engagement de ces moyens permettra une rupture tactique en redonnant vie au front. Les forces loyales à Kadhafi seront ainsi délogées de leurs positions imbriquées dans la population, ce qui permettra aux forces du Conseil national de transition de reprendre leur avance. Le concept d'aérocombat a prouvé donc sa validité. Il faut toutefois remarquer que sur les 30 *Tigre HAP* livrés à l'ALAT, seuls 2 voire 4 étaient disponibles et prêts pour ces missions, d'où le recours aux éternelles *Gazelle*.

Conclusion

A la fin de l'opération, le ministère de la Défense français déclare 27'000 heures de vol, réparties sur 5'600 sorties. Il s'agit de 3'100 sorties offensives, 1'200 sorties de reconnaissance, 400 sorties de défense aérienne, 340 sorties de contrôle aérien et 580 sorties de ravitaillement. D'un point de vue militaire, l'opération HARMATTAN semble être un succès. La France a ainsi réussi à entrer en premier sur le théâtre, maintenu une présence aérienne durant 7 mois et rompu l'enlisement tactique par l'engagement de l'ALAT. Au niveau politique toutefois, il est légitime de se poser la question de la stabilisation de la région après cette intervention, surtout après les récents développements au Mali. Mais ce n'est pas là le sujet de cet article. Au niveau tactique, plusieurs absences ont toutefois marquées l'engagement de l'armée française, soit ceux de l'A-400 M et de l'A-330 MRTT. Les capacités de transport et de ravitaillement en vol françaises furent en effet rapidement utilisées jusqu'à leur maxima et, sans l'engagement états-unien dans ces domaines, il eut été plus difficile de tenir sur la longueur. De plus, de nombreuses questions se posent quant à la dotation en munition qui aurait été grandement amputée lors des engagements en Libye. Enfin, le classique manque de moyens pour l'ISR est récurrent depuis maintenant plus d'une décennie dans les engagements de pays européens et semble ne pas devoir se résorber d'ici à quelques années. Ce constat s'impose d'autant plus pour l'armée française, au moment de passer du Livre blanc et de la Loi de programmation militaire.

J. G.

Pour aller plus loin :

« Accidental Heroes. Britain, France and the Libya Operation, » RUSI papers. <http://www.rusi.org/news/ref:N4E7B610E8D672/>

Rédaction DSI : « Unified Protector, quels paramètres pour une opération lancée sans filet, » DSI, n°70.

Gaub Florence : « The North Atlantic Treaty Organization and Libya : Reviewing Operation Unified Protector, » The Letort Papers.

Gouret Pierre-François : « Opération amphibie sans empreinte au sol. L'aérocombat depuis la mer lors d'Harmattan, » DSI, n°75.

Gros Philippe : « De Odyssey Dawn à Unified Protector: bilan transitoire, perspectives et premiers enseignements de l'engagement en Libye » Fondation pour la recherche stratégique, note n°01/11